

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 804

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 6

Rétablir le 1° A de l'alinéa 2 dans la rédaction suivante :

« 1° A L'article 234 est abrogé ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement rétablit la suppression de la taxe Apparü adoptée par l'Assemblée en première lecture et sur laquelle le Sénat est revenu.